



**Protocole d'Accord relatif à l'équipement en fibre optique par France Télécom
de l'immeuble sis 27 rue Colson à LILLE 59000**

Réf : YT/IMB/59350/C/1832 - 80 Lgrs.

Entre les soussignés :

France Télécom, SA au capital de 10426 692 520 euros dont le siège social est situé à Paris au 6, place d'Alleray, 75 505 Paris cedex 15, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le N° 380 129 866 ; prise en son Unité de Pilotage Réseau Nord et représentée par son Directeur en exercice, Claude Arrigoni, dûment habilité à cet effet et y faisant élection de domicile au 73 Rue de la Cimaie - 59650 Villeneuve d'Ascq.; désignée ci-après sous la dénomination **"France Télécom"**

et

Le Syndicat des Copropriétaires du 27 rue Colson - 59000 LILLE, représenté par son Syndic en exercice, le cabinet ERA COGENORD dont le siège est au 92 Boulevard Carnot - 59000 LILLE, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 404 455 628 et représenté par M. Gérard Prez dûment autorisé; désigné ci-après sous la dénomination **"le Propriétaire"**

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre du déploiement des services Très Haut Débit via la technologie FTTH, France Télécom pose des liaisons en câble à fibre optique du NRA (Nœud de raccordement d'abonné) jusqu'au point de terminaison de chaque client. Le Propriétaire autorise France Télécom à installer et à exploiter ces nouveaux câbles dans l'immeuble. Ils seront financés et posés par France Télécom dans les gaines, goulottes ou coffrages existants.

Article 1: Objet

Le présent protocole d'accord a pour objet de définir, après étude de faisabilité, les modalités d'implantation depuis la voie publique du câblage vertical en fibre optique de l'immeuble 27 rue Colson à Lille. L'utilisation du réseau de fibre optique déployé à l'intérieur de l'immeuble sera mutualisable avec les opérateurs de service très haut débit utilisant la technologie FTTH qui auront contractualisé avec France Télécom.

Article 2 : Obligations de France Télécom – Propriété du câblage

France Télécom pose un réseau intérieur en fibre optique composé de câbles en fibre optique, d'un point de raccordement optique en pied d'immeuble et d'un ou de plusieurs points de branchement optique le long de la colonne montante. France Télécom assure gratuitement pour la copropriété le raccordement et le déploiement du réseau intérieur en fibre optique de l'immeuble. L'ensemble du réseau intérieur reste sa propriété, par dérogation aux dispositions de l'art. 546 du code civil relatives au droit d'accession. France Télécom utilise exclusivement les gaines et passages existants, à défaut met en œuvre une solution alternative après avoir obtenu le consentement exprès et écrit du Propriétaire. La pose des câbles sera exécutée selon les règles de l'art. France Télécom indemniserà le Propriétaire de tout dommage matériel qui serait la conséquence directe de ces travaux.

Article 3 : Obligations du Propriétaire

Le Propriétaire autorise France Télécom et les opérateurs FTTH bénéficiaires de la mutualisation de la fibre optique, à pénétrer dans les parties communes de l'immeuble, à poser et à exploiter les nouveaux câbles à fibres optiques dans les gaines et passages existants, ainsi que le cas échéant un ou plusieurs points de connexion optique en parties communes. Le Propriétaire autorise France Télécom à intervenir postérieurement à l'installation, pour toute opération de maintenance, de réparation ou d'évolution de ce réseau.

Article 4 : Responsabilité

France Télécom restant le seul et unique propriétaire de ces nouveaux équipements, en assurera l'entretien, la gestion et les réparations éventuelles sans que le propriétaire puisse en être inquiété.

Article 5 : Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à compter de la date de sa signature et pour toute la durée d'exploitation des matériels. Il pourra toutefois être amendé ou résilié par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait en deux exemplaires comprenant chacun 1 page, sans renvoi ni mot nul.

A Lille, le 21/04/08
Pour le Propriétaire (Nom et Qualité)
92, Boulevard Carnot
59000 LILLE
Tél. 03.20.21.51.51 - Fax 03.20.21.51.50
CP N° 295 G - CP N° 1005 T
RCS Lille 404 455 628
Garantie FNAIM

Pour France Télécom

Claude Arrigoni
Directeur de l'UPR Nord

ORANGE FRANCE
Unité Réseau NORD
73, rue de la Cimaie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ